

Peut-on maîtriser le développement du cerf ?

Alain François

Président de l'ANCGG

Résumé

Deux questions préalables doivent-êtré posées :

- 1/ *Le cerf va-t-il continuer son expansion ?*
- 2/ *Doit-on enrayer totalement ce phénomène ?*

Le problème qui nous préoccupe est de savoir s'il est techniquement possible d'obtenir des résultats probants dans la maîtrise des populations : la réponse est OUI mais il faut distinguer deux grands cas de figure.

a) La population de cerfs est ancienne, elle a une histoire et fait partie du patrimoine local. Elle est globalement bien acceptée par tous mais certains facteurs ont fait dérapé son accroissement :

Une gestion cynégétique trop conservatrice.

La conquête des interstices entre les grands massifs boisés.

Le cloisonnement de l'espace.

L'augmentation des dégâts agricoles et sylvicoles.

L'augmentation des accidents de la route avec le gibier.

Le plan de chasse quantitatif et qualitatif est suffisant si :

Il est bien expliqué et bien déterminé en accord avec les chasseurs locaux.

Il est bien respecté.

Il est orienté d'abord vers les zones les plus sensibles et sur les noyaux de population.

Il n'est pas figé, mais adapté aux fluctuations éventuelles de grands cervidés.

Il est accompagné par une vraie et constante concertation entre tous les acteurs.

b) En cas de colonisation et de développement récent de l'espèce cerf les problèmes éventuels sont différents :

Les chasseurs, peu familiers du cerf, ne sont pas intéressés et sont même quelquefois franchement hostiles. Sa présence peut perturber les autres activités cynégétiques, notamment la chasse aux chiens courants.

Les grands ongulés sont dans un premier temps peu ou pas chassés du tout.

Les chasseurs s'approprient ensuite l'espèce, mais se polarisent sur le côté emblématique et le trophée.

La gestion des biches n'est que tardivement prise en compte.

Le plan de chasse est, ici encore, l'outil nécessaire mais il doit d'abord être souple, quantitatif et bien expliqué.

La formation préalable des chasseurs est indispensable mais malheureusement peu pratiquée.

Les difficultés pouvant être rencontrées sont liées, au morcellement forestier, à la présence d'effet réserve dans les zones non chassées, aux secteurs de montagne peu accessibles et aux vastes territoires peu peuplés donc peu chassés.

Deux questions subsidiaires :

3) *Peut-on réellement empêcher le cerf de s'installer ?*

4) *Quelle sera sa cohabitation avec le loup ?*

Certains d'entre vous, sont venus uniquement pour la réponse à cette question, et c'est vrai, elle est fondamentale.

Deux questions préalables doivent-être posées :

Le cerf va-t-il continuer son expansion ? OUI, sûrement car il n'y a aucune raison qu'elle s'arrête naturellement.

- Les cerfs mâles ne vivent pas avec les biches, sauf pendant le rut.
- Plus les noyaux de biches et de jeunes se développent, plus ils occupent l'espace, plus les cerfs auront tendance à s'éloigner ce qui occasionne la dispersion de la population.

Doit-on enrayer totalement le phénomène ?

- Le mot totalement a son importance et je répondrai globalement non, car il y a encore de la place pour le cerf en France où nos populations sont très inférieures à celles des pays voisins.
- Quand on regarde la carte nationale de la répartition par département, on observe sans problème qu'il reste des vides et des zones boisées importantes où le cerf pourrait tout à fait progresser.

Le problème qui nous préoccupe : savoir s'il est techniquement possible d'obtenir des résultats probants dans la maîtrise des populations ?

La réponse est OUI mais il faut distinguer deux grands cas de figure.

1^{er} cas de figure : la population de cerfs est ancienne, elle a une histoire, et fait partie du patrimoine local.

Elle est globalement bien acceptée par tous, mais certains facteurs ont fait dérapier son accroissement :

Une gestion cynégétique trop conservatrice :

Les grands principes de gestion des ongulés que nous avons initié avec d'autres, pour les espèces chevreuil et sanglier ont été appliqués de la même façon pour les grands cervidés.

- Tir prioritaire des jeunes et des animaux les plus faibles.
- Respect des femelles qui sont les reproductrices.

La conquête des interstices entre les grands massifs boisés

Les forêts à cerfs sont connues depuis longtemps. L'augmentation des populations a entraîné un phénomène de trop plein et un débordement avec création de noyaux satellites dans les petits bois environnants créant une certaine continuité des territoires.

Le cloisonnement de l'espace de plus en plus fréquent

Les infrastructures de communication (autoroutes, TGV, canaux...) ont bouleversé les habitudes des grands cervidés et il faut souvent gérer des territoires plus ou moins enclos avec des typologies très différentes.

L'augmentation des dégâts agricoles et sylvicoles

Elle peut être préoccupante dans les territoires sensibles et l'équilibre à trouver pourra être différent en fonction de ses impacts.

L'augmentation des accidents de la route avec le gibier.

C'est un très bon indice d'augmentation des populations, quand il n'y a pas d'autres facteurs.

Dans les cas de population ancienne, le plan de chasse quantitatif et qualitatif est suffisant :

S'il est bien expliqué et bien déterminé en accord avec les chasseurs locaux.

- Il faut d'abord s'assurer que les chasseurs connaissent parfaitement la biologie, l'éthologie et la reproduction du cerf.
- Il faut leur faire comprendre que contrairement au chevreuil et au sanglier, le cerf a un cycle plus long (+ de 10 ans).
- Il faut qu'ils comprennent parfaitement les enjeux d'une bonne gestion, mais ils doivent être totalement associés aux demandes de plan de chasse, c'est une raison majeure de la réussite de leur réalisation.

S'il est bien respecté.

Il n'est plus supportable d'avoir un taux de réalisation des cerfs coiffés de 85 à 90 % voir plus, et un taux de réalisation des biches de 50 %.

S'il est orienté d'abord vers les zones les plus sensibles et sur les noyaux de population.

Cela paraît évident mais ce n'est pas toujours le cas sur le terrain. Les plans de chasse sont trop souvent égalitaires et déterminés en fonction de la surface des lots de chasse.

S'il n'est pas figé, mais adapté aux fluctuations éventuelles de grands cervidés.

Les demandes raisonnables de modification émises par les chasseurs sérieux ne sont pas toujours prises en compte, où le sont souvent tardivement (après quelques années !).

S'il est accompagné par une vraie et constante concertation entre tous les acteurs.

Cette concertation permanente, tout le monde la prône, tout le monde croit la mettre en œuvre mais les exemples de cogestion intelligente ne sont pas si nombreux que cela.

***2^{ème} cas de figure : la colonisation et le développement de l'espèce cerf est récent :
Les problèmes éventuels sont alors différents :***

Les chasseurs, peu familiers du cerf, ne sont pas intéressés et sont même quelquefois franchement hostiles.

- Sa présence peut perturber les autres activités cynégétiques, notamment la chasse aux chiens courants.
- Le sanglier est l'espèce phare de la chasse collective en battue du grand gibier, et les équipages de chiens courants sont le plus souvent créancés.
- Néanmoins, on ne peut nier, qu'une harde de biches sur pied, croisant la voie du sanglier de chasse peut quelquefois perturber le bon déroulement de l'action.
- Quand en plus, on n'a pas l'autorisation de tirer les grands cervidés ou que l'on ne possède pas de bracelet, c'est la colère assurée.
- Les grands ongulés sont dans un premier temps peu ou pas chassés du tout, ce qui est normal dans une population en voie de colonisation.

Les chasseurs s'approprient ensuite l'espèce, mais se polarisent sur le côté emblématique et le trophée.

- On est toujours fier d'avoir tiré un cerf.- Pour le premier, la taille du trophée importe peu.- Ensuite, on attend le plus souvent « la cathédrale » qui va orner la cheminée.
- On en rêve et on pense, à chaque journée de chasse que cela va être le bon jour, et on ignore totalement les biches et les jeunes.

La gestion des biches n'est que tardivement prise en compte.

Il faut alors, très souvent, beaucoup d'explication et de persuasion de la part du directeur de chasse, pour inverser la tendance et réaliser ce 2^{ème} volet indispensable du tableau de chasse.

Le plan de chasse est, ici encore, l'outil nécessaire mais il doit d'abord être souple, quantitatif et bien expliqué.

La formation préalable des chasseurs est indispensable, mais malheureusement peu pratiquée.

Si les présidents et directeurs de chasse ne sont pas formés, s'ils ne sont ni pédagogues ni convaincus de la légitimité de ces prélèvements, comment voulez-vous réaliser une bonne gestion équilibrée, sans la complicité active des chasseurs ?

Des difficultés néanmoins peuvent être rencontrées :

Le morcellement forestier.

- Nous avons vu que le cerf est très mobile et demande des grands espaces.
- La maîtrise des territoires est indispensable. Elle est plus difficile à obtenir lorsque les propriétaires sont nombreux et d'horizons différents.

La présence d'effet réserve dans les zones non chassées.

- Soit c'est une vraie réserve de chasse. Dans ce cas il faut trouver, quelque soit le statut de cette réserve, la solution administrative, pour selon les cas, délocaliser les animaux ou les réguler.
- Soit c'est un territoire chassable mais non chassé ou insuffisamment chassé. Il faut responsabiliser, par tous les moyens, les propriétaires, avant le dernier recours qui peut être une battue déclenchée par le préfet.

Les secteurs de montagne peu accessibles et les vastes territoires peu peuplés donc peu chassés.

Des actions ponctuelles sur les noyaux de biches sont quelquefois nécessaires, mais leur efficacité à moyen et long terme est souvent très relative.

Attention à l'utilisation du bracelet indifférencié.

Il y a quelques années, dans la Meuse, département à ACCA, dans le but de limiter l'expansion du cerf dans une certaine direction, il a été distribué à plusieurs sociétés de chasse en ACCA, 20 bracelets de grands cervidés indifférenciés. Les consignes étaient de tirer tous les animaux possibles sans distinction de sexe. Les chasseurs meusiens ne sont pas si bêtes que cela puisqu'ils ont mis en place le plan de chasse qualitatif pour toutes les espèces d'ongulés depuis longtemps. 19 animaux ont été tirés. C'était 19 cerfs coiffés, dont un de plus de 200 points. Aucune biche, aucun faon ! Le 20^{ème} bracelet n'a pas été utilisé. Inutile de vous dire que les cerfs sont maintenant 50 kms plus loin !

Deux questions subsidiaires :

Peut-on réellement empêcher le cerf de s'installer ?

C'est souvent difficile, psychologiquement, d'exterminer des animaux aussi emblématiques. Quand le cerf est déjà présent, la prise de conscience d'une nécessaire régulation contrôlée, doit être immédiate, en collaboration avec toutes les parties présentes.

Quelle sera sa cohabitation avec le loup ?

Cette cohabitation existe déjà dans l'arc alpin et les dégâts sont connus.

Comme avec toutes les autres espèces d'ongulés, un équilibre doit toujours être trouvé, ce qui veut dire qu'à terme, on devra s'acheminer vers une vraie régulation de l'espèce loup.